

Lettre de rentrée EDD 2024-2025

**À mesdames, messieurs les chefs d'établissement,
À mesdames, messieurs les enseignants et membres des équipes éducatives
des écoles, des collèges et des lycées,**

L'éducation au développement durable (EDD) s'inscrit dans les 17 objectifs ([17 ODD](#)) que se sont fixés les 193 membres de l'ONU en septembre 2015 en adoptant le programme de développement durable intitulé « [Agenda 2030](#) ».

Fort de l'entrée de l'EDD dans le code de l'éducation en 2013, le ministère de l'Éducation nationale s'est appuyé sur cet agenda pour l'orienter et la renforcer au travers de deux circulaires : celle du 27 août 2019 « [Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030](#) » et celle du 24 septembre 2020, « [Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030](#) ».

Ces publications cadrent, pour les établissements et les territoires, les 3 niveaux de la labellisation E3D (École ou établissement en Démarche globale de Développement Durable) et assoient le rôle, dans chaque structure, des adultes référents et des éco-délégués. Si la circulaire du 27 août 2019 oriente l'EDD vers son aspect environnemental, celle du 24 septembre 2020 la recentre, au travers des 17 ODD, sur les 3 domaines : sociétal, économique et environnemental. Le Vademecum « [Horizon 2030](#) » en est issu.

Une capsule vidéo académique explicite l'approche systémique à mettre en place dans le cadre de l'éducation au développement durable : <https://tube-action-educative.apps.education.fr/w/gkjN1pfCmDhEtTtdoFu6Hf>

Il est donc important de rappeler que ces 17 objectifs sont autant de sources potentielles de projets pédagogiques à mener en EDD.



Capsule vidéo : Le développement durable

L'année 2023 a vu la création du [référentiel de compétences EDD](#) pour la scolarité (Il convient que la communauté éducative s'en empare) et l'annonce de [20 mesures](#) pour permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements. La transition écologique est une composante clé du développement durable et donc de l'EDD. Elle est axée sur le développement de solutions pour lutter contre l'impact environnemental des activités humaines. « **C'est le rôle de l'école que d'apprendre aux élèves à agir et à s'engager pour la transition écologique.** »

Parmi les 20 mesures, 2 sont dédiées au développement du programme « Aires éducatives ». C'est une priorité nationale (objectif de développement de 18 000 d'ici 2030). Un budget conséquent est alloué pour 2 ans à ce programme, pour poursuivre l'accompagnement et démultiplier le nombre d'aires éducatives sur l'ensemble du territoire français.

Ainsi, l'EDD est une réponse indispensable aux défis globaux contemporains, en offrant aux jeunes les outils pour construire un avenir soutenable. Elle s'articule autour de démarches concrètes, transdisciplinaires, qui permettent aux élèves de développer de nombreuses compétences (disciplinaires et transversales) et de solliciter entre autres l'engagement, l'esprit critique, la créativité et l'intelligence collective. Elle implique professeurs, référents EDD, élèves et éco-délégués dans des démarches pédagogiques structurantes, favorisant des partenariats territoriaux cruciaux pour son déploiement. **À l'école, au collège, au lycée, l'EDD est l'affaire de toutes les disciplines.**

La mission académique reste engagée à vos côtés pour vous accompagner et viser ensemble cette éducation ambitieuse et indispensable pour former les futurs citoyens. Vous trouverez dans les pages suivantes l'essentiel de ce que nous souhaitons porter à votre attention pour cette nouvelle année scolaire.

L'entrée dans une démarche globale d'EDD, une démarche qui valorise

Un engagement fort des structures scolaires et des territoires qui se poursuit

526 structures scolaires engagées dans l'académie

Soit 16.7% des écoles et 63% des collèges/lycées de l'académie sont labellisés



14 territoires éducatifs labellisés E3D dans l'académie



>> Carte interactive des labellisations →

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/etablissements-labellises-edd_682673#9/49.6774/2.7658

Obtenir le label est une reconnaissance de l'engagement et de l'implication des acteurs de la communauté éducative. La mission académique pour l'EDD peut vous accompagner dans l'entrée ou la poursuite de cette démarche.

En savoir plus (Site EDD de l'académie) : <http://edd.ac-amiens.fr/050-procedure-de-labellisation-e3d-scolaires-etablissements.html>

L'engagement des personnels

Le référent EDD est le relais de la politique académique en établissement / en circonscription. Il joue un rôle essentiel pour informer, relayer à la communauté éducative les informations en lien avec l'EDD, coordonner les actions mises en œuvre dans l'établissement, sur un territoire et dans la formation des éco-délégués.

Un courriel a été envoyé à tous les établissements pour identifier le référent EDD de cette année scolaire. Pour l'actualisation de nos bases de données, nous invitons les référents EDD de l'année scolaire 2024-2025 à se manifester auprès de M. Noyelle, chargé de missions EDD, s'ils ne l'ont pas reçu (Emmanuel-Franci.Noyelle@ac-amiens.fr).

Pour le premier degré, un référent EDD est identifié dans chaque circonscription.

Les communications seront régulières via la liste de diffusion des référents EDD de l'académie, à raison d'une lettre mensuelle.

En savoir plus sur la lettre de mission du référent EDD : exemple proposé au lien <http://edd.ac-amiens.fr/187-modele-de-lettre-de-mission-pour-les-referents-edd.html>

À modifier en fonction du contexte de la structure scolaire

Se former pour soi, se former pour les autres

La formation continue vise à développer les compétences professionnelles indispensables à l'accompagnement des élèves.

Afin de viser une véritable éducation à la citoyenneté qui se vit concrètement au quotidien dans les pratiques pédagogiques des différentes disciplines et qui permet de faire vivre les valeurs de la République au travers de valeurs communes, des parcours de formation EDD, au sein de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC), ont été pensés en synergie avec l'éducation à la santé.

Le plan de formation vous est présenté dans la ressource interactive suivante : <https://view.genially.com/66d5ec1f66bd31217ffe5af3>

Des formations de proximité « S'engager dans une démarche globale EDD-Santé » (accompagnement des équipes pédagogiques dans la construction d'une démarche globale visant l'EDD et l'éducation à la santé) sont possibles en établissement.

En savoir plus sur les formations (candidatures individuelles – formations de proximité) proposées dans le cadre du plan de formation EDD : <http://edd.ac-amiens.fr/242-video-de-presentation-du-parcours-edd-sante-2023-2024.html>

Inscription possible jusqu'au 29 septembre 2024 : <https://paf.ac-amiens.fr/paf/>

L'engagement des élèves

Depuis la rentrée 2020, l'élection des éco-délégués est obligatoire¹ dans toutes les classes de collège et de lycée (voies générale, technologique et professionnelle), et est recommandée en CM1 et en CM2.

Les éco-délégués jouent un rôle essentiel de sensibilisation et d'entraînement de tous les élèves, avec l'accompagnement de la communauté éducative et en collaboration avec les partenaires de l'école.

Leur présence et leur formation active, déployée dans les établissements, participent à la création d'une dynamique pour le développement durable au sein des structures scolaires – des territoires.

Nous vous invitons à poursuivre et renforcer cette formation. Pour ce faire, des outils et des moyens pour s'engager sont proposés :

- **L'organisation d'assises d'éco-délégués à l'échelle d'un territoire**, qui sont organisées chaque année. La mission académique reste à disposition pour en organiser sur de nouveaux territoires. Contactez-nous.
- **Un évènement s'inscrivant dans le FORJEDD de l'académie** (Forum des jeunes engagés pour le développement durable) sera proposé, notamment à distance pour permettre la participation de tous.
- **Retrouvez sur notre site académique quelques ressources pédagogiques à l'adresse :** <http://edd.ac-amiens.fr/029-eco-deleques-et-referents-edd.html>

Des événements en lien avec l'EDD

- **Le FOREDD** (Forum des ressources pour l'éducation au développement durable) les 2 et 3 avril 2025 en baie de Somme.
- **Le séminaire académique EDD**
- **Des assises des éco-délégués** (<http://edd.ac-amiens.fr/104-les-assises-des-eco-deleques.html>) : Amiens et sa métropole (16 décembre 2024) dont la thématique sera « 2025, année de la mer »
- **Le FORJEDD** (16 décembre 2024) dont la thématique sera « 2025, année de la mer »
- **Les RDV des référents EDD** (en visio-conférence)

Une équipe à votre écoute



Guillaume Comte

Chef de mission académique - IA IPR
Guillaume.comte@ac-amiens.fr

Stéphanie Menu

Chargée de mission (suivi des formations EDD et aires éducatives)
stephanie.menu@ac-amiens.fr

Audrey Pitault

Chargé de mission (suivi des labellisations Niveau 3)

Audrey.Pitault@ac-amiens.fr

Amaury Faviot

Chargé de mission (suivi des labellisations Niveau 1 et 2)

amaury-joachim.faviot@ac-amiens.fr

Emmanuel Noyelle

Chargé de mission (suivi des labellisations Niveau 1 et 2)

Emmanuel-Franci.Noyelle@ac-amiens.fr

Aisne Fabien Plé

IEN 1^{er} degré
fabien.ple@ac-amiens.fr

Oise Guillaume Coevoet

IEN 1^{er} degré
guillaume.coevoet@ac-amiens.fr

Somme Cécile Quennesson

IEN 1^{er} degré
cecile.quennesson@ac-amiens.fr

Les aires éducatives

Une aire éducative est un projet porté par un groupe classe où les élèves réfléchissent collectivement à la préservation d'un petit bout de territoire qu'ils choisissent proche de leur école :

<http://edd.ac-amiens.fr/358-une-aire-educative-c-est-quoi.html>

Si vous souhaitez vous lancer dans un projet Aire éducative, n'hésitez à compléter le formulaire d'intention afin que la mission académique pour l'EDD puisse vous accompagner : <https://framaforms.org/formulaire-dintention-de-sengager-dans-une-aire-educative-1719248659>

Des ressources en ligne

Site académique EDD : <http://edd.ac-amiens.fr/>

Fil Twitter académique @AmiensEDD

Page Éduscol dédiée aux actualités et aux ressources nationales (Ex. Vademecum) de l'Éducation au Développement Durable
<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

Propositions du Conseil supérieur des programmes pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée : principes, référentiel, démarches pédagogiques : <http://edd.ac-amiens.fr/250-propositions-pour-renforcer-l-education-au-developpement.html>

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>